

LE RENOUVEAU DU CANTIQUE EN FRANCE

APRÈS quinze années d'efforts au service de la pastorale du cantique, il semble utile de faire le point, afin de mesurer le travail accompli et dégager les orientations d'avenir.

Pour pouvoir juger la situation actuelle dans son dynamisme, il sera nécessaire de rappeler brièvement l'état de la question il y a quinze ans et les étapes qui ont marqué la progression depuis cette époque.

I. — IL Y A AUJOURD'HUI UN PROBLÈME DU CANTIQUE

Parmi les manifestations multiples du renouveau pastoral qui caractérisent l'après-guerre, on constate une remise en question assez généralisée du répertoire traditionnel de cantiques.

Cette remise en question vient sans doute en partie d'une recherche exagérée de la nouveauté et peut-être d'un certain snobisme. Mais, plus profondément, elle découle d'une perception juste, d'abord confuse mais qui s'est clarifiée progressivement : le répertoire de cantiques d'entre les deux guerres était inadapté à sa finalité propre dans la pastorale. Et ceci, parce que le cantique a changé complètement de fonction. Il a une place nouvelle dans l'assemblée chrétienne et dans la pédagogie religieuse, place qu'ont précisée les renouveaux liturgique et catéchétique, et qui a été vigoureusement mise en lumière par l'encyclique *Musicae sacrae disciplina* de Pie XII.

II. — DONNÉES DU PROBLÈME

a) « Parmi les réalités liées intimement à la liturgie sacrée de l'Église, il faut placer les chants religieux populaires, composés pour la plupart en langue vulgaire... davantage adaptés à la

mentalité et aux sentiments de chaque peuple » (*Musicae sacrae*, n° 30), « genre de musique sacrée qui eut ses origines dans l'Église elle-même » (cf. n° 16).

Le fait que ces cantiques aient une place seconde n'autorise pas pour autant à les négliger; ils méritent au contraire une particulière attention, parce que « nés comme du plus intime de l'âme populaire, ils touchent profondément les sentiments et les âmes et suscitent de pieuses affections... Ils élèvent puissamment les âmes des fidèles vers les choses d'en-haut » (n° 30).

(Nous ne pouvons reproduire en détail, pour chaque paragraphe, les textes de l'Encyclique qui le justifient. On se reportera aux n°s 30 et 31 de *Musicae sacrae*, dont l'essentiel est repris dans l'Instruction *De Musica sacra* (n°s 52-53) et reproduit en annexe du *Directoire pour la Pastorale de la messe*, 2^e éd., p. 127.)

b) De ce fait, l'utilisation du cantique dans la pastorale n'est pas indifférente : il ne s'agit pas de chanter pour passer le temps ou créer une ambiance émouvante; que ce soit dans la liturgie, dans les exercices de piété ou dans l'enseignement religieux, le cantique doit avoir un rôle organique. Cette exigence commande le choix du chant et son contenu.

c) Une conséquence essentielle se dégage de ces considérations : l'importance primordiale du texte d'un cantique et de sa richesse doctrinale.

De ce point de vue, le ressourcement biblique et liturgique qui caractérise actuellement la catéchèse, le rôle fonctionnel du chant français au cours des nombreuses messes de nos paroisses françaises (à la *missa lecta*, qui est la forme de messe à laquelle assistent la majorité de nos fidèles, et, parfois, quoique dans les limites fixées par *Musicae sacrae*, à la *missa cantata*), font désirer un texte inspiré le plus directement possible de la liturgie et, par elle, de la Bible.

d) Populaire, le cantique ne l'est pas seulement par la langue qu'il utilise : il doit l'être également par son style. Moins encore que le chant liturgique proprement dit, il ne peut s'adresser uniquement à une élite. Il est fait pour la masse des fidèles.

En conséquence, le répertoire sera par nature nécessairement en évolution comme il l'a toujours été, tenant compte de la mentalité et de la sensibilité d'une époque donnée : le langage littéraire et musical de la vie chrétienne n'est pas exactement le même au 19^e siècle et au 20^e. Remarquons pourtant que, dans la mesure où mélodie et texte cherchent moins à éveiller une sensibilité passagère qu'à atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus profond, ils acquièrent par là même un caractère moins transitoire.

e) Contrairement à ce que l'on pense trop souvent, le cantique

comporte une exigence de qualité littéraire et musicale, eu égard à la gloire de Dieu qu'il chante et au respect dû aux fidèles qui le chanteront.

Mais il ne faut pas oublier que :

— parce que le chant chrétien est lié à la foi, le contenu doctrinal prime le style : le style est au service de la doctrine pour la formuler avec justesse et poésie;

— pour la même raison, le texte prime la musique, qui est à son service pour le porter et le mettre en valeur (c'est même, selon Pie XII, la qualité majeure du chant grégorien, cf. *Musicae sacrae*, n° 20);

— pour la même raison encore, l'exacte correspondance entre le rythme de la musique et celui du texte a plus d'importance ici qu'ailleurs : elle est nécessaire à l'intelligibilité, et elle favorise une expression vivante et joyeuse;

— parce que le cantique est populaire, il doit être simple. Rien n'empêche une œuvre simple d'être belle : c'est tout le problème d'un art populaire, difficile à réaliser parce qu'il requiert des artistes qui aient le souci de la masse, veuillent se mettre à son service, et possèdent la technique particulière que cela exige.

f) Soulignons enfin que le caractère fonctionnel de l'utilisation du cantique exige de ses auteurs (paroles et musique) une culture, il faudrait même dire une compétence liturgique qui leur fasse percevoir exactement la destination de leur œuvre et les caractéristiques qu'elle doit donc posséder (cf. *De Musica sacra*, n° 98).

III. — LA SITUATION DU CANTIQUÉ EN 1945

Pour répondre à ces exigences, que trouvait-on dans les paroisses en 1945 ?

a) *Le répertoire dit « traditionnel »*, remontant en grande partie au 19^e siècle, avec quelques vestiges d'un héritage plus ancien et quelques nouveautés d'entre les deux guerres. Répertoire encore très populaire, connu de tous. On pourrait en voir les titres les plus caractéristiques dans le choix fait par les missionnaires du Grand Retour : *Laudate Mariam, J'irai la voir un jour, Les saints et les anges, Vierge notre espérance, Chez nous, soyez Reine, Nous voulons Dieu, Vive Jésus, vive sa Croix! Le voici l'Agneau si doux, Loué soit à tout instant.*

En fait, pour les raisons que nous avons exposées, ce répertoire ne répondait pas aux besoins : si un certain nombre de mélodies méritent d'être défendues, l'adaptation rythmique, le style, le

fond sont souvent médiocres et ne sont pas adaptés à la liturgie ou la pédagogie religieuse.

Des efforts louables avaient été faits pour remonter le courant (au plan de la création, la *Schola Cantorum*, au plan du répertoire, Delporte, Besnier). Ils n'avaient pas atteint la masse des fidèles, peut-être parce qu'ils ne l'avaient pas suffisamment visée. Les textes proposés demeuraient d'ailleurs faibles, et surtout ne tenaient pas compte du renouveau liturgique qui commençait alors à s'affirmer.

b) *Un répertoire nouveau*, ou plutôt une frondaison invraisemblable de nouveautés. Après la seconde guerre, les paroisses qui délaissaient le répertoire ancien accordaient en même temps au chant religieux français une place beaucoup plus importante qu'autrefois. La redécouverte d'une participation active à la messe faisait désirer ce moyen d'expression du culte qu'est le chant, non seulement aux « messes chantées », mais à toutes les messes dominicales. La réflexion sur le rôle du chant dans l'enseignement religieux, l'évolution du style des réunions de prière, appelaient aussi un répertoire abondant et renouvelé.

Animés des meilleures intentions, mais avec une compétence forcément limitée, de nombreux curés s'essayèrent à corriger les textes anciens, à écrire des paroles sur les mélodies connues, voire à créer de toutes pièces des nouveautés. Faites souvent hâtivement à l'usage de leur propre paroisse, ces productions, parce qu'elles répondaient à un besoin partout ressenti, se répandaient de tous côtés par des feuillets photocopiés, des livrets, etc. Quelques auteurs s'attaquèrent plus méthodiquement à la publication de recueils. Mais tout ceci demeurait au niveau des tâtonnements.

De ce fait, on ne trouvait plus aucune unité d'une paroisse à l'autre; la multiplicité des versions d'un même chant en rendait l'exécution impossible dans les rassemblements régionaux ou nationaux; les fidèles changeant de résidence étaient déconcertés. Surtout, la dispersion des efforts empêchait toute recherche un peu méthodique, toute évolution sérieuse au-delà de ces premières productions d'une qualité artistique très médiocre, et qui exprimaient souvent des doctrines un peu hâtives.

IV. — L'ACTION DU C.P.L.

Devant cette situation pastorale, le C.P.L. ne pouvait demeurer indifférent. Il tenta d'agir sur trois plans :

a) En posant le problème :

— Interventions aux Congrès de Saint-Flour (1945) et de Lyon (1947).

— Articles du P. Gelineau dans *La Maison-Dieu* n^{os} 7, 11 et 13.

b) En poursuivant l'étude de ce problème :

— Création d'un office du chant religieux populaire en français, décidée à l'issue du Congrès de Saint-Flour (1945).

— Vaste enquête sur le cantique, diffusée par adresses personnelles et publication dans plusieurs revues (hiver 1947-1948). Le compte rendu détaillé et critique en fut donné par le P. Gelineau dans un numéro spécial de la revue *Musique et Liturgie* (juillet-octobre 1948), et constitue, pour l'époque, une sorte de charte du renouveau du cantique.

— Session d'études de Vanves (13-14 juillet 1948), réunissant les principaux auteurs de cantiques nouveaux.

c) En amorçant une coordination entre les éditeurs de cantiques. C'était en effet la condition indispensable pour parvenir peu à peu à une certaine unité dans le répertoire, et à un progrès méthodique.

Il convient de s'arrêter un peu plus longuement sur ce dernier effort pour en voir l'évolution.

V. — LA COORDINATION DES ÉDITEURS DE CANTIQUES

Déjà un certain nombre d'éditeurs s'intéressaient de façon sérieuse au renouveau du cantique. Mais ils travaillaient chacun de son côté. En outre, pillés de toutes manières par d'innombrables copistes, plusieurs d'entre eux avaient fini par refuser presque toute autorisation de reproduire leurs nouveautés, ce qui nuisait grandement à la diffusion.

a) Une première étape, préparée par deux années de contacts et d'échanges de vues, aboutit à la constitution d'une Commission groupant tous ces éditeurs, afin d'étudier en commun les problèmes posés par la pastorale du cantique. Cette commission était limitée aux maisons d'édition, mais le protocole d'accord reconnaissait explicitement la nécessité d'y inviter en permanence un conseiller pastoral, en l'occurrence un membre du C.P.L. On trouvera le texte de ce protocole dans *La Maison-Dieu*, n^o 34, p. 140.

b) Il fallait à la fois faciliter l'utilisation des nouveautés par les paroisses, sans les obliger à posséder une multiplicité de recueils, et éviter de bloquer le répertoire à un stade d'évolution qui serait demeuré très imparfait, même en faisant une sélection. C'est pourquoi il fut décidé que tous les éditeurs publieraient leurs canti-

ques sur des fiches d'un format standard, avec un système de cotation unique : ainsi chacun des usagers pouvait constituer le recueil de son choix et l'améliorer au fur et à mesure des productions nouvelles. En même temps, on renonçait à toute édition d'un recueil anthologique qui eût immobilisé prématurément le répertoire.

c) Il n'était pas possible d'imposer aux éditeurs un contrôle avant publication, hors la censure ecclésiastique (qui est, en fait, très libérale). Mais il était nécessaire de faciliter un premier tri dans la multitude des fiches nouvelles. Le C.P.L. constitua une commission spécialisée à cet effet et prit la responsabilité de publier régulièrement une liste critique des cantiques parus, les appréciant sous les divers aspects que nous avons énumérés plus haut.

d) Cependant, les fiches musicales étant d'un prix trop élevé pour être mises entre les mains de tous les fidèles, la publication d'un recueil de paroles seules était vivement souhaitée et fut décidée d'un commun accord. Une telle réalisation répondait d'ailleurs directement au vœu exprimé par l'encyclique *Musicae sacrae* (n° 32).

VI. — LE PAROLIER « CANTIQUES ET PSAUMES »

Le 1^{er} mai 1957 parut le Parolier, publié en coédition par tous les éditeurs de cantiques. La mise au point en avait été assurée par une commission spécialisée sous la responsabilité d'un membre du C.P.L.

a) *Il propose un choix.*

Deux référendums furent organisés, diffusés par les principales revues de pastorale et par *Musique et Liturgie*, et constituèrent, parmi d'autres, une base de travail pour une équipe qui examina méthodiquement tous les cantiques anciens et nouveaux en vue d'une sélection. Le résultat fut un projet publié dans *Musique et Liturgie* et soumis durant six mois à divers curés ou équipes sacerdotales, afin d'être critiqué en détail.

b) *Il tente une mise au point.*

Tous les cantiques furent revus, vers par vers, afin d'améliorer autant que possible leur texte pour obtenir des paroles satisfaisantes et une version stable (on sait en effet, les graves inconvénients pastoraux des variantes textuelles). Il fallut plusieurs

mois de tractations avant de parvenir à un accord avec les auteurs et les éditeurs.

c) *Il constitue une étape.*

La réalisation du Parolier était nécessairement conditionnée par un double état de fait. D'une part, le fonds existant étant très abondant mais encore médiocre, on ne pouvait aboutir qu'à un recueil de qualité inégale même en faisant une sélection. D'autre part, la situation concrète des paroisses : on ne peut les faire évoluer que peu à peu, à partir du répertoire existant.

Il ne pouvait donc être question de faire un recueil définitif, mais seulement de dresser un bilan, d'opérer un premier regroupement, de favoriser l'établissement d'un fonds commun. C'était là une base nécessaire pour permettre ensuite un progrès plus réfléchi et coordonné. Le Parolier a toujours été présenté comme une réalisation provisoire, destinée à acheminer, par ses évolutions successives, vers un répertoire pleinement satisfaisant.

d) *Il réalise une unité.*

L'obstacle majeur au progrès du cantique était constitué par l'émiettement du répertoire en des recueils présentant des choix trop divers.

C'est pourquoi les éditeurs du Parolier ont bien voulu concéder des autorisations pour des reproductions globales, voyant les avantages pastoraux qu'il y avait à permettre l'unité de répertoire entre des manuels multiples.

Le choix de cantiques et le texte mis au point pour *Cantiques et Psaumes* se trouvent donc désormais reproduits, intégralement ou dans des sélections à l'usage d'un public particulier (sélections élaborées chacune par une commission spécialisée comportant un représentant, selon les cas, du Centre national catéchétique, du C.P.M.I. ou des directeurs de pèlerinage), dans les recueils suivants :

— Répertoire commun : Missel et Manuel paroissial Michonneau. — Dominical et Manuel paroissial Tardy. — Manuel paroissial Mame. — Divers recueils diocésains ou régionaux.

— Sélection « Enfants » : Pour célébrer l'Eucharistie (Mame). — Mon premier missel biblique (Tardy). — Missel des Jeunes (Missel bleu).

— Sélection « Missions » : « Mission, passage du Christ » (C.P.M.I.).

— Sélection « Pèlerinages marials » : Diverses éditions du Manuel de Lourdes.

e) *Il favorise une utilisation.*

Toutes ces publications diverses reprenant le Parolier diffusent très largement un texte unique et un répertoire commun, tout en respectant la variété des besoins.

Mais l'existence même de ce « prototype » a permis d'éditer un ensemble d'instruments ayant pour but d'aider à une utilisation intelligente des cantiques et à une exécution convenable :

— Livre d'accompagnement, pensé en fonction d'organistes de petites paroisses sans grande compétence technique.

— Disques facilitant un apprentissage correct (les deux tiers des cantiques du Parolier sont enregistrés).

— Guide pastoral comportant, pour chaque cantique, des remarques techniques, des notes de catéchèse (afin d'insérer le contenu du chant dans la vie spirituelle des fidèles), des suggestions d'utilisation, reprises dans un ensemble de tables systématiques pour guider le choix (à paraître d'ici janvier 1961).

VII. — BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR. L'ASSOCIATION SAINT-AMBROISE

a) Le travail fait depuis dix ans répondait à un réel besoin. Un signe éclatant en est l'accueil fait au système des fiches, puis au Parolier. Voici les chiffres de diffusion de ce dernier en trois ans :

Recueil complet (en édition séparée ou en reproduction dans les missels et manuels) : *1 million 800 000.*

Sélection « Enfants » (dans les missels et manuels) : *1 million.*

On possède donc un répertoire commun en voie de diffusion. En outre, ce qui est très important, les meilleurs de ces cantiques sont utilisés dans la plupart des rassemblements, congrès de mouvements, ect., et ceci dans la version textuelle du Parolier qui constitue désormais un point de référence stable. Les éditeurs, pour faciliter cette diffusion, accordent volontiers l'autorisation de reproduction dans les livrets réalisés pour de telles circonstances.

b) Cette diffusion même, par son étendue, permettra dans les années qui viennent de discerner les cantiques qui reçoivent l'accueil le plus populaire; en même temps, le développement du répertoire des paroisses facilitera l'exclusion ultérieure des œuvres insuffisantes. Enfin, la mise au point du Parolier et son utilisation font apparaître ses lacunes dans certains secteurs, en face des besoins de la pastorale liturgique et catéchétique.

Ainsi l'évolution peut être contrôlée et orientée. Le système des fiches, par sa souplesse, est bien adapté à ce but.

c) Au lieu d'individus travaillant en ordre dispersé, on se trouve maintenant en présence de tout un ensemble de personnes ou d'organismes ayant pris l'habitude de collaborer.

— La commission des éditeurs, en sept années d'existence, a poursuivi un travail commun dans une atmosphère très cordiale. De nouveaux membres s'y sont agrégés (elle est ouverte à tous ceux qui s'intéressent au renouveau liturgique). Elle a pris de plus en plus le souci d'une orientation pastorale et d'une œuvre au service de l'Église, dans une collaboration confiante avec le C.P.L.

— Les principaux éditeurs de missels et de manuels ont adopté le Parolier et sont ainsi entrés dans la perspective commune. Ils seront invités à participer à une commission élargie lorsqu'il s'agira d'envisager l'évolution du Parolier : les étapes seront franchies ensemble et d'un commun accord.

— A cette commission participeront également les organismes spécialisés qui ont collaboré à l'élaboration des sélections : Enseignement religieux, C.P.M.I., Directeurs de pèlerinages.

— Les plus importants des auteurs de cantiques ont appris à se connaître, à travailler en liaison, souvent à se contrôler les uns les autres. Une équipe amicale s'est ainsi constituée. La fondation de l'Association Saint-Ambroise pour le chant sacré du peuple, où le cantique tient nécessairement une place très importante, est venue cristalliser ces rapports et leur donner, dans des sessions de travail communes à l'A.S.A. et au C.P.L., une structure organique.

d) Est-ce à dire que tout est parfait ? Certainement pas. On a mis en place l'équipement permettant un travail un peu méthodique. Bien des problèmes demeurent :

— La qualité des nouvelles productions (depuis la parution du Parolier) demeure encore médiocre. La commission critique, désormais commune au C.P.L. et à l'A.S.A., a été élargie, les critères de jugement plus élaborés (étant bien entendu qu'il est difficile d'apprécier, notamment, la valeur d'une pièce musicale, et que les hommes compétents sont souvent d'avis totalement différents). Mais il est nécessaire, plus positivement, de promouvoir une recherche.

— On manque d'auteurs de musique. Un inventaire a été fait des mélodies anciennes méritant d'être reprises avec un texte nouveau (certaines sont passées dans le Parolier). Mais il faudrait susciter des compositions nouvelles. Cela exige que des musiciens compétents acceptent de se pencher sur ce problème et de

se soumettre à ses données. Un effort en ce sens a déjà été entrepris; il sera repris dans les mois qui viennent, en tentant d'amorcer une réflexion commune avec un certain nombre de compositeurs connus.

— On manque plus encore d'auteurs de paroles. Là aussi, il faut patiemment rechercher ceux qui ont un don particulier dans ce domaine, et obtenir d'eux qu'ils remettent plusieurs fois leur ouvrage sur le métier. Le réseau des correspondants de l'A.S.A. devrait apporter une aide précieuse en ce sens.

— Un cantique, si parfait qu'il soit, ne remplira pas son rôle s'il n'est pas utilisé judicieusement. Le Guide pastoral doit avoir une influence importante en ce domaine. D'autre part, la revue *Église qui chante*, à côté des nouveautés qu'elle suscite afin de compléter le répertoire, revient méthodiquement sur les cantiques du Parolier en les commentant.

VIII. — CONCLUSIONS

a) Surtout depuis quinze ans, un travail considérable a été fait dans le domaine du cantique pour répondre aux besoins nouveaux nés du renouveau liturgique et catéchétique.

b) Le C.P.L. depuis 15 ans et l'A.S.A. depuis sa fondation ont travaillé pour que ce renouveau se fasse le plus possible conformément aux exigences pastorales, liturgiques et artistiques, avec l'aide d'un certain nombre d'éditeurs de musique religieuse qui ont bien voulu tenir compte de ces besoins, et renoncer à leurs intérêts particuliers pour travailler en commun au service du culte. C'est dans cet esprit qu'a été publié, comme une première étape, le recueil *Cantiques et Psaumes*.

c) Un grand travail reste à faire, soit pour purifier le répertoire actuel, soit pour le compléter, et surtout pour aider les pasteurs, éducateurs et maîtres de chapelle à correspondre davantage encore à la fonction exacte qu'ils doivent remplir dans le culte en ce qui concerne le chant des fidèles.

d) Pour cela il est souhaitable que les efforts de tous soient concertés et se fassent dans un esprit de collaboration loyale et fraternelle, chacun sachant reconnaître les limites de sa propre spécialité et prêter attention aux compétences complémentaires.

JEAN-MARIE HUN, o. p.